



Départs du CENTRE SPORTIF CALMAT CANTELEU



Bulletin d'inscription à retourner à :

Bob & Claudine Gard

18 rue Jacquard

76100 ROUEN

Parcours	Distance	Dénivelé	Heures de départ	-18 ans	-18 ans FFCT	+18 ans	+18 ans FFCT
Famille	16 à 20 km	+ 150 à 220 m	Entre 9h00 et 10h00	2 €	gratuit	5 €	3 €
Sportif	34 à 36 km	+ 600 à 700 m	Entre 8h30 et 9h30	4 €	2 €	6 €	4 €
Expert	50 à 54 km	+ 800 à 1000m	Entre 8h et 9h	5 €	3 €	7 €	5 €

Cochez votre choix ou **inscription en ligne sur le site www.vttrouen.com jusqu'au 21 septembre 12h00**

Merci de libeller les chèques à l'ordre de VTT ROUEN

Pour les adhérents FFCT, présentation de la licence à l'inscription (photocopie jointe au règlement ou au secrétariat d'accueil).

Attention : veillez à respecter la date limite de réception du 19 septembre 2018,

Inscription sur place possible à partir de 7h45 avec un supplément de 3 €

Nom :Prénom:.....Date de naissance :...../...../..... Sexe :M-F

Adresse complète :

Code postal : Ville:.....

Téléphone portable :

En cas d'urgence : M/Mme : Tél :

Club : Fédération :

Adresse mail :@.....

Inscription à l'OXYBIKE

« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours de l'Oxybike VTT du dimanche 23 septembre 2018 que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité »

SIGNATURE :

Pour les mineurs de - de 18 ans

Je soussigné,.....autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) âge :..... à participer à la randonnée VTT Oxybike du dimanche 23 septembre 2018, qu'il, elle, est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ».

SIGNATURE du responsable légal :

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Le port du casque rigide est obligatoire tout au long de la randonnée.

ARTICLE 2 : Les participants doivent se considérer en randonnée et non sur une course et engagent leur propre responsabilité.

ARTICLE 3 : Chaque participant se doit de respecter strictement le Code de la Route et les consignes ou injonctions des équipes de l'organisation, de la Police et de la Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou incident perturbant la randonnée.

ARTICLE 5 : Seuls sont admis les VTT (tandems VTT aussi). Les participants s'engagent à se présenter avec un VTT en parfait état de sécurité.

ARTICLE 6 : La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs de moins de 18 ans devront obligatoirement fournir l'autorisation parentale ci dessus ainsi que le certificat médical obligatoire.

ARTICLE 7 : Chaque participant s'engage à avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de son assureur.

ARTICLE 8 : Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvriers.

ARTICLE 9 : En cas de difficultés, de retards ou en cas d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit de faire rejoindre l'arrivée par des itinéraires de délestage sur route et d'appliquer une ou des barrières horaires.

Site de départ : centre sportif A. Calmat – 76380 CANTELEU